

=====

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS
SARL A&G CROGNIER

=====

=====

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

=====

Dénomination sociale	A&G CROGNIER
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Capital social	mille (1000) euros
Siège social	3075 Avenue de Vabre 12850 Onet-le-Château
RCS	106 695 299 R.C.S. Rodez
SIRET	106695299
Objet social	Location de biens immobiliers meublés à titre non professionnel (LMNP) et toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement.

=====

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 10 août 2026

=====

Le 10 août 2026,

Les associés de la société A&G CROGNIER (la "Société"), SARL au capital de mille (1000) euros, immatriculée au RCS de Rodez sous le numéro 106 695 299, dont le siège social est 3075 Avenue de Vabre 12850 Onet-le-Château, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société, sur convocation de M. Alexandre CROGNIER, co-gérant.

FEUILLE DE PRÉSENCE

Sont présents ou représentés :

M. Alexandre CROGNIER

Associé, détenant 5000 parts sociales représentant 50% du capital social, présent en personne.

M. Guillaume CROGNIER

Associé, détenant 5000 parts sociales représentant 50% du capital social, présent en personne.

Total des parts représentées : 10000 / 10000 parts, soit 100 % du capital social.

L'intégralité du capital étant représentée, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, conformément à l'article L.223-27 du Code de commerce et aux statuts de la société.

PRÉSIDENCE — SECRÉTARIAT

L'assemblée est présidée par M. Alexandre CROGNIER. Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par M. Guillaume CROGNIER.

ORDRE DU JOUR

1. Démission de M. Guillaume CROGNIER de ses fonctions de co-gérant.
2. Questions diverses.

DÉLIBÉRATIONS ET RÉOLUTIONS

Le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

~~~~~

#### **POINT 1 - DÉMISSION DE M. GUILLAUME CROGNIER DE SES FONCTIONS DE CO-GERANT**

~~~~~

M. Guillaume CROGNIER informe l'assemblée de sa décision de démissionner de ses fonctions de co-gérant de la société A&G CROGNIER.

Il précise que cette démission est volontaire, libre et sans réserve, et qu'elle prend effet à compter du 10 août 2026.

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Guillaume CROGNIER de son mandat de co-gérant à compter du 10 août 2026.

M. Guillaume CROGNIER demeure associé de la Société et conserve à ce titre l'intégralité des droits attachés à ses 5000 parts sociales, représentant 50 % du capital social.

L'assemblée constate en conséquence qu'à compter du 10 août 2026, M. Alexandre CROGNIER demeure seul gérant de la Société.

~~~~~

#### **RÉSOLUTION N° 1**

~~~~~

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la décision de M. Guillaume CROGNIER de démissionner de ses fonctions de co-gérant, prend acte de sa démission avec effet au 10 août 2026.

L'assemblée constate que M. Guillaume CROGNIER cesse, à compter de cette date, d'exercer ses fonctions de co-gérant, tout en conservant sa qualité d'associé et ses 5000 parts sociales représentant 50 % du capital social.

En conséquence, M. Alexandre CROGNIER demeure seul gérant de la Société à compter du 10 août 2026.

POUR : 10000 voix (100 %)

CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

~~~~~  
**POINT 2 - QUESTIONS DIVERSES**  
~~~~~

Aucune question diverse n'est soulevée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close.

Le présent procès-verbal est signé par les associés présents.

=====

SIGNATURES

=====

Fait à Onet-le-Château, le 10 août 2026.

Le Président de séance :

Le Secrétaire de séance :

M. Alexandre CROGNIER
Co-gérant et associé

M. Guillaume CROGNIER
Co-gérant démissionnaire et associé

Signature :

Signature :

=====

FEUILLE DE PRÉSENCE ANNEXÉE

=====

Je soussigné(e), M. Alexandre CROGNIER, associé de la SARL A&G CROGNIER, certifie avoir participé à l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2026.

Nombre de parts détenues : 5000

Signature : _____

Je soussigné(e), M. Guillaume CROGNIER, associé de la SARL A&G CROGNIER, certifie avoir participé à l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2026.

Nombre de parts détenues : 5000

Signature : _____

=====

FIN DU DOCUMENT

=====